



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

employés de notaires : caisses

Question écrite n° 58787

Texte de la question

M. Renaud Muselier appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les observations formulées par les clercs et employés de notaire au sujet de leur caisse de retraite et de prévoyance. Ces derniers s'inquiètent de l'encombrement croissant de la CRPCEN (300 000 dossiers de retard en octobre 2000). En outre, ils ne comprennent pas que les créations de postes, rendues plus que nécessaires et urgentes par la réduction du temps de travail, soient paralysées, alors que leur charge financière serait exclusivement supportée par la CRPCEN. En conséquence, il souhaite avoir son sentiment sur cette question et connaître les raisons qui l'amènent à entraver la création de ces postes.

Texte de la réponse

La caisse de retraite et de prévoyance des clercs et employés de notaires (CRPCEN) a dû faire face à un problème réel mais transitoire de productivité dans le secteur maladie, lié à la mise en place d'un nouveau logiciel de liquidation des prestations d'assurance maladie. Durant l'année 2000, la CRPCEN a reçu l'aide d'une caisse primaire d'assurance maladie pour procéder à la liquidation de 300 000 dossiers en retard, puis a résorbé en trois mois les 150 000 dossiers restant en instance. Depuis le mois d'août 2001, la situation est redevenue normale. L'expertise technique à laquelle ont procédé mes services, complétée par une mission de l'inspection générale des affaires sociales, a conduit la caisse à se réorganiser. Après analyse approfondie des besoins en emplois pérennes, le conseil d'administration a voté un budget autorisant la création de 15 postes au titre des besoins de personnel pour les services de production et de 11 postes au titre de l'accord de réduction du temps de travail signé à la CRPCEN en 1999. Ce budget a été approuvé par les autorités de tutelle. Les pouvoirs publics ont consenti cet effort important de façon à permettre à la caisse de s'adapter à un environnement en pleine évolution et d'affronter dans de bonnes conditions les défis technologiques auxquels ont dû faire face l'ensemble des organismes de sécurité sociale.

Données clés

Auteur : [M. Renaud Muselier](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58787

Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 mars 2001, page 1478

Réponse publiée le : 29 avril 2002, page 2197